



**MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE**

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS



COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique informe les responsables des listes en lice pour les élections législatives du 30 juillet 2017 que la carte électorale de l'intérieur du pays compte 13989 bureaux de vote contre 12381 pour l'ancienne, soit une augmentation de 1608 bureaux représentant 12,99 %.

Cette hausse constatée du nombre de bureaux de vote résulte d'une part de l'abaissement du plafond du nombre d'électeurs par bureau de vote (*de 900 à 600 électeurs*) et d'autre part de l'augmentation sensible du nombre d'électeurs inscrits dans le fichier électoral. En effet, l'ancien fichier qui était de 5.517.140 est aujourd'hui à 6.214.178.

Cette situation nouvelle occasionne nécessairement un besoin de sites supplémentaires pour abriter le surplus de bureaux de vote nouveaux. Or il est noté aussi que le nombre d'édifices publics qui répondent aux normes caractéristiques d'un local adéquat pour abriter les opérations de vote avec 47 listes n'est pas partout disponible, au moment où dans bien des cas, le nombre théorique de bureaux a dépassé le nombre physique de bureaux.

Par conséquent, pour permettre un bon déroulement des opérations de vote, il sera procédé à chaque fois que de besoin à une délocalisation fonctionnelle de bureaux, ou à une édification d'infrastructures sommaires communément appelées abris provisoires.

Le nombre de ces abris provisoires variera en fonction de la situation locale de chaque circonscription électorale.

Dakar, le 20 juillet 2017

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique

Abdoulaye DZOUDE DIALLO